

UFR Lettres, Sciences du Langage et Arts

Année 2019-2020

**PARCOURS DE LICENCE
SCIENCES
DU LANGAGE
(Licence 3)**

UFR Lettres, Sciences du Langage et Arts
Département des Sciences du Langage
5 avenue Pierre Mendès-France
69676 Bron Cedex

site internet : <http://lesla.univ-lyon2.fr>
rubrique « sciences du langage / fle »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Responsables

Direction du Département : Mr. Denis VIGIER
Denis.Vigier@univ-lyon2.fr

Responsable du portail 5
langages et communication : Mme Odile LE GUERN
Odile.Leguern@univ-lyon2.fr

Responsable de la 2^{ème} année : Mr. Bruno MARTINIE
Bruno.Martinie@univ-lyon2.fr

Responsables de la 3^{ème} année : Mme Anna GHIMENTON
Anna.Ghimenton@univ-lyon2.fr

Mr. Michel BERT
Michel.Bert@univ-lyon2.fr

N.B. Contacter prioritairement le/la responsable d'année. Si la question est d'ordre plus général, celui-ci/celle-ci fera remonter la question au responsable du parcours ou au directeur du Département.

Secrétariats

Secrétariat portail 5 langages et communication :

Correspondant : Mme Florence CELLIER
Florence.Cellier@univ-lyon2.fr

N° de téléphone : 04 78 77 26 20
Bureau : **B 108 – 1^{er} étage du bâtiment B (campus Porte des Alpes)**

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi – mardi - jeudi : de 13h30 à 16h30
Mercredi - vendredi : de 9h00 à 12h00

Secrétariat 2^{ème} et 3^{ème} année du parcours de Licence :

Correspondant : Mme Marie-Danielle DESRAYAUD
Marie-Danielle.Desrayaud@univ-lyon2.fr

N° de téléphone : 04 78 77 24 73
Bureau : **B 106 – 1^{er} étage du bâtiment B (campus Porte des Alpes)**

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi au jeudi : de 13h30 à 16h30
Vendredi : de 9h00 à 12h00

Adresse postale :

UFR LESLA – Université Lyon 2
Département Sciences Du Langage (SDL)
5 avenue Pierre Mendès-France
69676 BRON Cedex

Règlement général de Scolarité Licence 2016-2020

Adopté à la CFVU du 18 mars 2016

Modifié à la CFVU du 16 décembre 2016

Modifié à la CFVU du 15 juin 2018

I – DISPOSITIONS GENERALES

Les études conduisant au grade de Licence sont organisées en 6 semestres et coordonnées en unités d'enseignements (UE) capitalisables qui constituent un regroupement cohérent d'enseignements ou d'activités nommés Eléments Pédagogiques (EP). Des crédits européens (ECTS) sont affectés aux différents UE et EP.

Article 1er : organisation générale des parcours de Licence

La 1ère année de licence (semestres 1 et 2) forme un portail composé de plusieurs disciplines. L'étudiant s'inscrit dans un portail ; cette inscription administrative est unique et annuelle.

A partir du semestre 3, l'inscription se fait annuellement et par mention. Une double inscription est possible en distinguant l'inscription principale de l'inscription secondaire. Dans ce cas, l'UE transversale est validée dans la mention où l'étudiant est inscrit à titre principal. L'université ne garantit pas la compatibilité des enseignements, ni des examens. L'étudiant devra privilégier la validation de sa licence principale et ne pourra prétendre à aucun aménagement de son emploi du temps, ni à aucune session d'examen supplémentaire.

L'inscription administrative est considérée régulière suite à l'édition du certificat de scolarité (qui intervient après paiement des frais d'inscription et production des pièces justificatives).

Article 2 : validation du parcours de formation

Les semestres, les unités d'enseignement et les éléments pédagogiques validés (par une moyenne supérieure ou égale à 10/20) sont définitivement acquis et capitalisables *conformément à l'art. 13 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence.*

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des UE composant ce semestre. La compensation annuelle entre les deux semestres de l'année d'étude est obligatoire *conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence.*

Semestre :

Un semestre est définitivement validé :

- par capitalisation, lorsque la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20.
- par compensation entre UE, lorsqu'une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 entre les moyennes obtenues pour chacune des UE affectée de son coefficient respectif a été atteinte. Quand une ou plusieurs UE ont été validées antérieurement (capitalisation, validation d'acquis), la moyenne est calculée sur l'ensemble des UE, celles antérieurement acquises et celles nouvellement acquises pour le semestre considéré. Une UE acquise par équivalence entre dans le système de compensation à hauteur de la note attribuée par la commission pédagogique (10/20 par défaut).

Un semestre validé vaut 30 crédits européens.

Unités d'enseignement (UE) :

Une UE est définitivement validée :

- par capitalisation, lorsque chacun des EP la constituant a été validé,
- par compensation entre EP, sans note éliminatoire, lorsque la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.

Dans le cas où un semestre n'est pas validé, l'enregistrement des crédits européens correspondants à chaque UE capitalisée est néanmoins effectué.

Elément pédagogique (EP) :

Un élément pédagogique (EP) est définitivement acquis dès lors que la note obtenue par l'étudiant est supérieure ou égale à 10/20. Il donne droit à des ECTS.

Modalité de contrôle des connaissances (MCC) :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés.

Le contrôle continu est organisé durant les semestres d'enseignement. Il est constitué d'épreuves dont l'organisation et la fréquence sont laissées à la libre appréciation de l'enseignant et précisées en début d'année (avec un minimum de 2 évaluations). Il ne fait pas nécessairement l'objet de convocation et n'est pas inscrit dans le calendrier des examens. L'assiduité est obligatoire, elle fait partie intégrante de l'évaluation.

Les épreuves prévues en contrôle terminal se déroulent pendant la session d'examen inscrite au calendrier universitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances doivent être communiquées aux étudiants dans le mois qui suit le début des cours.

Enseignements diffusés en ligne : règles à respecter

Certains enseignements sont diffusés sur les sites et services en ligne de l'Université Lumière Lyon2 hébergés sur le domaine univ-lyon2.fr. Les droits d'utilisation des enseignements en ligne sont régis par les termes de la licence *creative commons* « Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification ». Cette licence permet aux étudiants de partager, reproduire, distribuer et communiquer les contenus à condition de ne pas les modifier, de ne pas les utiliser à des fins commerciales et de citer leurs auteurs.

Article 3 : absences, assiduité (article modifié par la CFVU du 16/12/2016)

L'assiduité est obligatoire, y compris pour les enseignements dispensés en ligne.

La présence en TD doit être vérifiée et formalisée par l'enseignant.e. Toute absence devra faire l'objet d'un document, indiquant son motif légitime*, communiqué à l'enseignant.e et/ou au secrétariat.

Tout.e étudiant.e non dispensé.e d'assiduité à cet enseignement, est déclaré.e **ABI** à la première session d'examen, dès la 2^{ème} absence constatée et injustifiée dans un TD. L'étudiant.e pourra se présenter à l'examen de 2^{ème} session.

En cas d'absence à l'examen terminal ou aux épreuves de contrôle continu :

1/ Si l'EP est validé par un examen terminal** :

L'absence se traduit par la saisie d'une absence dans l'application de gestion. L'indication saisie au résultat varie selon que l'absence a été justifiée et formalisée par un document administratif communiqué au secrétariat dans un délai de 8 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Un **ABJ** sera alors saisi pour une absence justifiée et un **ABI** pour une absence injustifiée.

2/ Si l'EP est validé par un contrôle continu** :

Dans le cadre du contrôle continu, toute absence injustifiée à une des épreuves de contrôle continu entraîne l'absence de note (ABI) pour cette épreuve.

En revanche, en cas d'absence justifiée, il appartient au responsable de l'élément pédagogique de déterminer la manière dont cette absence est prise en compte.

Si les absences concernent l'ensemble des épreuves de CC, les mêmes indications que pour un examen terminal (ABJ ou ABI) seront portées au résultat de cet enseignement.

Rappel : l'étudiant.e ne peut être exclu d'un TD en raison de ses absences.

Néanmoins, en cas de défaillance constatée à un EP (élément pédagogique ou enseignement) en fin de session, le jury aura la possibilité de permettre le calcul de la compensation à l'UE en mettant zéro à l'EP concerné.

*Les motifs réputés légitimes sont : l'absence pour maladie, l'absence pour participation à une compétition sportive universitaire, l'absence en raison d'un événement exceptionnel et non prévisible, ou d'un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, les autres motifs seront appréciés par l'enseignant.e et l'autorité administrative.

**** Contrôle continu ou CC** : il se déroule pendant les séances d'enseignement, doit comporter plusieurs épreuves ou évaluations, et peut être combiné avec une épreuve d'examen terminal. Les étudiant.es dispensé.es d'assiduité, les étudiant.es qui ont eu plus de deux absences en TD, sur décision de l'enseignant.e, ne peuvent plus être évalué.es de cette façon.

Examen Terminal ou ET : il se déroule pendant la session d'examen prévue au calendrier universitaire, il peut concerner les étudiant.es dispensé.es d'assiduité, tou.tes les étudiant.es de cet enseignement dès lors qu'il s'agisse d'un seul examen, ou d'une combinaison avec le CC.

Article 4 : conseil de perfectionnement

Des conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels BIATSS, des étudiants et du monde professionnel sont mis en place. Ils sont chargés de mettre en place un ou des dispositifs d'évaluation (voir cadre national des formations, arrêté du 22 janvier 2014, article 5).

Article 5 : la césure

La circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 instaure une possibilité de césure au cours du cursus de l'étudiant à l'université.

Le dispositif et la procédure règlementant la demande de césure sont décrits en annexe 3 et ont été validés par la CFVU du 12 février 2016.

II - LES EXAMENS ET LES JURYS

Article 1er : sessions d'examen

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées pour chaque semestre.

La première session est organisée prioritairement en contrôle continu. La notation de contrôle continu est le résultat d'épreuves de natures diverses (interrogations écrites ou orales, épreuves écrites communes effectuées pendant les semaines de cours, etc...), avec un minimum de deux notes attribuées, et évaluées sur l'ensemble du semestre.

Les épreuves terminales se déroulent sous forme d'épreuves écrites et/ou orales, pendant la session d'examen prévue au calendrier universitaire, et conformément aux Modalités de Contrôle des Connaissances votées en début de chaque année universitaire. Les épreuves écrites du contrôle terminal sont prévues avec des copies anonymées.

La seconde session se déroule sous forme d'épreuves écrites anonymes ou orales. L'accès à la seconde session ne peut être refusé en cas d'absence à la première session.

En cas d'échec à la première session et de non validation d'une UE, l'étudiant ne peut repasser à la seconde session du même semestre que les éléments pédagogiques pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la deuxième session.

Pour les UE non validées à la première session, les étudiants ont le choix de se présenter ou non à la deuxième session pour les éléments pédagogiques pour lesquels ils n'ont pas obtenu la moyenne.

En cas de non présentation à la deuxième session, la note de l'élément pédagogique obtenue en première session est automatiquement prise en compte. En cas de présentation à la deuxième session, la meilleure des deux notes est retenue pour la délibération de jury.

Article 2 : le jury

L'équipe pédagogique en charge d'une UE valide les notes attribuées au titre de la session considérée. La moyenne obtenue entre dans le calcul de la compensation semestrielle affectée d'un coefficient égal au nombre de crédits qui lui sont attachés.

Le Président du jury, son suppléant et les membres du jury sont nommés par arrêté du Président de l'université.

Art. 18 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence :

« Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».

L'arrêté fait l'objet d'un affichage avant le commencement des épreuves.

Article 3 : validation de parcours

A l'issue d'une session d'examens et pour chaque mention des domaines de Licence, le doyen ou le directeur de la composante de rattachement, par délégation du Président de l'Université, est chargé au vu des décisions de jury :

- d'arrêter la liste des étudiants admis aux différents semestres,
- d'arrêter la liste des étudiants admis à s'inscrire en année supérieure,
- d'arrêter la liste des étudiants ayant obtenu le diplôme.

Article 4 : progression dans le parcours Licence, statut d'AJAC (AJourné Autorisé à Composer)

- Tout étudiant qui n'aurait pas validé son année universitaire en L1 (Portail) peut être autorisé par le jury à continuer dans l'année supérieure (soit en L2), s'il a acquis sur les 2 semestres de ladite année universitaire au moins 48 ECTS (soit 8 UE sur 10). En conséquence, il devra valider l'année suivante en priorité les UE manquantes de L1.

- Tout étudiant qui n'aurait pas validé sa 2^e année de licence (L2), peut être autorisé par le jury à continuer dans l'année supérieure (soit en L3), s'il a acquis sur la dite année 50 ECTS (soit 10 UE sur 12). En conséquence, il devra valider l'année suivante les UE manquantes de L2 en priorité. L'étudiant ne peut prétendre à cette décision s'il n'a pas validé les 60 ECTS de 1^{ère} année.

Article 5 : délivrance du diplôme

La Licence est délivrée lorsque l'étudiant a validé les 180 crédits européens de Licence.

Le DEUG peut être obtenu sur demande dès lors que l'étudiant a validé les 120 ECTS des semestres 1 à 4.

Article 6 : Mention de Licence

Les résultats globaux des semestres 5 et 6 donnent lieu à une mention en fonction de la moyenne des notes obtenues à ces semestres :

- à partir de 16 : mention très bien
- à partir de 14 : mention bien
- à partir de 12 : mention assez-bien

III - LE RÉGIME SPÉCIAL D'ETUDES (RSE)

Le régime spécial d'études prévoit l'aménagement des emplois du temps. Si un aménagement n'est pas possible, la dispense d'assiduité (totale ou partielle) est proposée, sur demande aux étudiants, notamment ceux :

- exerçant une activité professionnelle (au moins de 17,5H/semaine)
- chargés de famille ;
- assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (élus des conseils de l'établissement, élus nationaux, membres des organisations étudiantes engagés dans des fonctions à responsabilités, élus au CROUS, ...) ;
- handicapés (cf. annexe II) ;
- bénéficiant du statut de sportif de haut niveau, musicien de haut niveau, ou inscrits dans la classe danse-études du Pôle universitaire lyonnais.

Les étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité reçoivent, par courrier et/ou par mail une convocation aux épreuves des examens pour chacune des deux sessions.

Précisions quant à la dispense d'assiduité

La dispense d'assiduité est une modalité du régime spécial d'étude.

Les étudiants concernés par une dispense d'assiduité doivent impérativement établir une demande par semestre auprès de leur service de scolarité au plus tard à la fin de la troisième semaine de cours du semestre concerné (ou du 1er semestre pour les demandes de dispense totale). L'imprimé de demande de dispense d'assiduité est à retirer auprès du secrétariat de scolarité ou à télécharger sur le site web de l'UFR. Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle des connaissances est organisé en examen terminal.

Les étudiants dispensés d'assiduité ne peuvent en aucun cas passer les épreuves de contrôle continu pour lesquelles la dispense d'assiduité a été demandée.

La dispense d'assiduité ne concerne que les travaux dirigés et non les cours magistraux. La composante de rattachement est compétente, pour ce qui la concerne, afin d'accorder cette dispense.

Pour l'UE transversale, le Centre de langue (CDL) est compétent pour la demande dans l'EP langue, l'Institut de la communication (ICOM) est compétent pour les TIC.

L'UFR de rattachement est seule compétente dans le cas d'une demande de dispense d'assiduité totale, mais doit en informer le CDL et l'ICOM pour les EP les concernant.

AVIS

À tou-te-s les étudiant-e-s de Sciences du Langage (quelle que soit l'année d'inscription dans le cursus)

La rédaction de textes (copies, dossiers, mémoires...) obéit à des règles que tou-te-s les étudiant-e-s sont censé-e-s connaître et appliquer. Certaines fautes élémentaires sont considérées comme inadmissibles dans les Collèges et les Lycées. Elles le restent à l'Université et sont incompatibles avec l'obtention d'un quelconque diplôme. Elles sont en outre discriminatoires dans tous les concours. Il est donc dans l'intérêt de tous d'y remédier, ce à quoi un minimum d'attention devrait suffire.

Voici quelques fautes récurrentes et inacceptables :

- signes de ponctuation en début de ligne (virgules, etc.) ;
- absence d'accents sur les lettres qui en prennent ou accentuations indues ;
- apostrophes en fin de ligne (qu', d', l', s', c', ...)
- coupes de mots en milieu de syllabe ;
- fautes d'orthographe concernant les noms propres des auteurs figurant dans la bibliographie, les concepts linguistiques inscrits au programme, ainsi que tous les mots figurant dans le libellé des sujets ;
- fautes d'accord répétées en genre et en nombre ;
- confusions entre les verbes être et avoir, entre les infinitifs et les participes passés, entre a et à, ce et se, etc. ;
- absence de phrases.

Tout cela témoigne d'une rédaction non surveillée et doit pouvoir être facilement évité.

À l'expérience, il apparaît également utile de préciser que sur le plan du contenu :

- les contradictions au sein d'un même texte sont d'un effet déplorable, ainsi que les absurdités et l'agglomérat non explicité de concepts sans rapport les uns avec les autres ;
- les réponses doivent avoir un rapport avec la question posée, et ce, dans leur intégralité ;
- enfin il est souhaitable de porter une attention particulière aux connecteurs (donc, en effet, car...) qui sont indispensables au suivi du discours, mais dont l'emploi à mauvais escient nuit gravement au sens.

La notation tiendra compte du respect de ces consignes dont aucune discipline universitaire ne saurait admettre la transgression, et tout spécialement les Sciences du Langage où de telles fautes témoignent à elles seules d'une incompétence à dire quoi que ce soit en la matière.

Dorénavant à partir de dix fautes, trois points seront systématiquement retirés à la note obtenue (décision prise à l'unanimité des présents lors de la réunion de département du 17 mars 2004).

3^{ème} Année de Licence de Sciences du Langage

Tableau des enseignements

Semestre 5 (septembre – décembre = 12 semaines)			
MATIÈRES	CM	TD	Crédits ECTS
UE A5 : linguistique générale			5
Linguistique générale	21 h		
Linguistique générale		19,15 h	
UE B5 : pragmatique et sémantique			5
Pragmatique	21 h		
Sémantique et énonciation		19,15 h	
UE C5 : linguistique historique et phonologie			5
Linguistique historique et comparative	21 h		
Phonologie		19,15 h	
UE F5 : psycholinguistique - description des langues 1			5
Psycholinguistique	21 h		
Description des langues (langues romanes et bantu)	21 h		
UE E5 : sciences du langage et professionnalisation			5
Option 1 langage et handicap			
Déficiences sensorielles et communication	21 h		
Linguistique et sémiotique de l'audiodescription		19,15 h	
Option 2 initiation à la didactique du Français Langue Etrangère – pas de dispense d'assiduité			
Initiation à la didactique du FLE	21 h		
Méthodologie de l'enseignement du FLE		19,15 h	
UE TR5 : transversale			5
Langues proposées au choix : allemand – anglais arabe – catalan – chinois – espagnol – italien – portugais russe – suédois Elle ne peut pas être sa langue maternelle		21 h	
Si option 2 (UE E5) langue obligatoire : polonais			
Etudiant en mobilité : chaque enseignement pédagogique (EP) donne			5

SEMESTRE 5

LINGUISTIQUE GENERALE (UE A5 : 3DCLA015 / CM – 21h ET 3DCLA025 / TD – 19h15)

✓ Objectifs

CM - approfondissement des connaissances acquises en L2 dans deux domaines spécifiques de la syntaxe générale

TD - maîtrise de la reconnaissance et de la production de données en syntaxe à travers d'exercices

✓ Connaissances à acquérir

CM - théories et données translinguistiques dans deux domaines de la syntaxe générale :

1) les opérations sur la valence verbale. Cette partie se repose sur les connaissances acquises en L2 sur la structure de la phrase simple.

2) approfondissement des connaissances sur les trois types de subordonnées présents dans les langues du monde : complétives, relatives, circonstancielle.

TD - reconnaissance des phénomènes traités en CM à travers des exercices.

✓ Compétences à acquérir

CM - comprendre les mécanismes des changements de valence qui permettent des changements structuraux dans la phrase simple ; comprendre et reconnaître des types de subordonnées et analyser leur structure.

TD - reconnaître et analyser des exemples dans différentes langues dans les deux domaines traités en CM ; produire des phrases glosées afin de vérifier la maîtrise de la méthodologie de l'analyse syntaxique apprise lors des cours de Linguistique générale.

✓ Modalités pédagogiques

CM et TD en présentiel. Le matériel mis en ligne (notes de cours, bibliographie, exercices et corrigés) sert d'une part à suivre les cours de semaine en semaine, d'autre part à la préparation aux examens.

✓ Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 : CM : examen terminal écrit, durée 1h30
TD : 2 contrôles continus écrits, durée de chaque contrôle 1h30

Session 2 : CM : examen terminal écrit, durée 1h30
TD : examen terminal écrit, durée 1h30

PRAGMATIQUE (UE B5 : 3DCLB015 / CM – 21h)

✓ **Objectifs**

Le cours offre un panorama des modèles pragmatiques récents, traitant des pratiques langagières en contexte.

✓ **Connaissances à acquérir**

Le cours présente une série de courants de la pragmatique qui ont émergé dans les années 60 et qui tous insistent sur la centralité de l'étude des usages situés de la langue en interaction. Il commence par les fondateurs (Goffman notamment), puis aborde le modèle de l'analyse du discours de Birmingham, l'ethnographie de la communication (Hymes), la sociolinguistique interactionnelle (Gumperz) et l'analyse conversationnelle (Sacks et Schegloff).

✓ **Compétences à acquérir**

- Analyse critique de documents
- Analyse de corpus (interactions ordinaires) à la lumière des différents courants présentés en cours

✓ **Modalités pédagogiques**

CM en présentiel. Des informations bibliographiques ou autres documents nécessaires au cours seront déposés sur le bureau virtuel (BV).

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : examen terminal écrit, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

SEMANTIQUE ET ENONCIATION (UE B5 : 3DCLB025 / TD – 19h15)

✓ **Objectifs**

Savoir repérer les traces de l'énonciation dans l'énoncé, prendre conscience des phénomènes de dialogisme et de polyphonie et savoir les analyser.

✓ **Connaissances à acquérir**

La distinction locuteur / énonciateur dans différentes théories de l'énonciation ; la deixis ; le discours rapporté ; la négation ; l'ironie ; les modalisations ; les subjectivèmes ; les différentes formes d'implicite ; l'argumentation dans la langue.

✓ **Compétences à acquérir**

Approfondissement de la connaissance et de la maîtrise des concepts et des outils d'analyse forgés en linguistique de l'énonciation.

✓ **Modalités pédagogiques**

TD en présentiel. Les documents nécessaires au cours seront déposés sur le bureau virtuel (BV).

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : 2 contrôles continus écrits, durée de chaque contrôle 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

LINGUISTIQUE HISTORIQUE ET COMPARATIVE (UE C5 : 3DCLC015 / CM – 21h)

✓ **Objectifs**

Le cours est principalement une introduction aux principes généraux, techniques et finalité de la comparaison des langues ; méthodes et procédures de la reconstruction (comparative et interne) en phonologie et en morpho-syntaxe, problèmes de la classification et de la chronologisation des langues ; dimensions de l'analogie. Motivations internes et externes du changement.

Les implications possibles de la reconstruction linguistique pour l'histoire et la préhistoire des sociétés et des cultures sont également abordées.

✓ **Connaissances à acquérir**

Mécanismes formels du changement linguistique ; motivations (formelles, sémantiques, sociologiques) de l'évolution ; techniques de la reconstruction.

✓ **Compétences à acquérir**

Analyse et traitement des données selon les problématiques et méthodologies propres à l'évolution des langues.

✓ **Modalités pédagogiques**

CM en présentiel. Des exercices seront proposés et corrigés pendant les cours.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : examen terminal écrit, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

✓ Objectifs

1) Proposer un aperçu de différentes approches de la phonologie des langues du monde, tout particulièrement de l'approche structurale. Illustrer ces approches par une série d'exercices (corpus).

2) Initier l'étudiant, par un regard critique, à la description phonologique : comment démarrer une telle description, quelle démarche suivre, comment interroger les données du corpus, quelle terminologie utiliser, comment représenter formellement les phénomènes observés. Cette initiation se fera sur la base d'un corpus élargi d'une langue africaine inconnue.

✓ Connaissances à acquérir

Notions théoriques à acquérir : variation contextuelle, variation libre, opposition, phonème, trait pertinent (trait distinctif), système phonologique, redondance, neutralisation ; alternance ; processus phonologique, règle phonologique, forme sous-jacente, dérivation phonologique ; syllabe et constituants syllabiques ; contrainte de bonne formation, violation, stratégie de réparation.

✓ Compétences à acquérir

- Capacité d'*abstraction* et d'*analyse* : un va-et-vient entre des données linguistiques orales directement observables et des représentations phonologiques abstraites capables de rendre compte des phénomènes phonologiques observés dans les langues.

- L'étudiant apprend également à devenir conscients de la manière dont les structures sonores d'une langue et les représentations que les locuteurs peuvent avoir de cette langue peuvent jouer en arrière-fond (ou plus directement) dans l'*apprentissage des langues* ou dans des *situations de plurilinguisme*.

✓ Modalités pédagogiques

TD ; cours assurés intégralement en *présentiel*. Chaque cours combine éléments théoriques et exercices d'application. Les supports de cours (pour les contenus théoriques), les exercices d'application et des lectures supplémentaires sont disponibles en ligne pour un travail en dehors des cours. Donc, *présentiel enrichi*.

✓ Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 : 2 contrôles continus écrits (exercices d'application pour le deuxième contrôle), durée de chaque contrôle 1h30

Session 2 : examen terminal écrit (épreuve composée d'exercices en lien avec la totalité des contenus traités en TD), durée 1h30

PSYCHOLINGUISTIQUE (UE F5 : 3DCLD015 / CM -21h)

✓ Objectifs

L'objectif du cours est de familiariser les étudiants avec les notions de compréhension et de production du langage chez l'adulte.

✓ Connaissances à acquérir

Le cours aborde les processus de compréhension et de production du langage chez l'adulte. Les principales questions soulevées sont pour la compréhension : perception de la parole, accès lexical, traitement syntaxique ; pour la production : planification, linéarisation.

✓ Compétences à acquérir

Comprendre les méthodes utilisées pour étudier les processus psycholinguistiques et leur articulation avec les théories.

✓ Modalités pédagogiques

CM en présentiel.

✓ Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 : examen terminal écrit, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

DESCRIPTION DES LANGUES (UE F5 : 3DCLD035 / CM – 21h)

✓ Objectifs

Ce cours se compose de deux parties de durée égale. Thématiques transversales aux deux parties : questions de langues à tradition orale/langues en danger : typologie des locuteurs/informateurs, typologie des terrains, travail de terrain/collecte de données (réflexion sur théorie, éthique et méthodologie), données à collecter (lexique, phonologie)... La première partie porte sur le domaine gallo-roman, la seconde est davantage teintée par le travail sur les langues d'Afrique Noire. Cette seconde partie présentera également une première approche du travail avec des locuteurs-référents et du démarrage d'un travail d'analyse et de description portant sur une langue largement ou totalement inconnue.

✓ Connaissances à acquérir

Connaissances théoriques sur la typologie des terrains, des locuteurs, des situations linguistiques (vitalité des langues, plurilinguismes, etc.), connaissances méthodologiques concernant le travail avec des locuteurs-référents et la manière de démarrer un premier travail de description linguistique (phonologie, morphologie).

✓ **Compétences à acquérir**

Bonne maîtrise et compréhension de la diversité des terrains, des locuteurs, des situations linguistiques ; bonne maîtrise et compréhension des démarches méthodologiques à suivre dans un travail avec des locuteurs-référents et lors d'un démarrage d'un travail d'analyse et de description portant sur une langue largement ou totalement inconnue.

✓ **Modalités pédagogiques**

Enseignement essentiellement théorique, intégralement assuré en présentiel. Les supports de cours, des fichiers audio, des cartes et d'autres documents utiles sont disponibles en ligne pour une utilisation entre les cours. *Présentiel enrichi*, donc.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : CM : examen terminal écrit avec deux sujets à traiter, durée 1h30

Session 2 : CM : examen terminal écrit avec deux sujets à traiter, durée 1h30

OPTION 1 – LANGAGE ET HANDICAP (UE E5)

DÉFICIENCES SENSORIELLES ET COMMUNICATION (3NAGE115 / CM – 21h) (ce cours dépend de l'Institut de Psychologie)

✓ **Objectifs**

Cet enseignement vise à donner une connaissance sur le handicap sensoriel (visuel et auditif), sur la psychologie de la personne atteinte de cécité ou de surdité, sur ses possibilités d'acquisition et d'intégration.

✓ **Connaissances à acquérir**

Après une définition des deux types de déficiences sensorielles, seront envisagés le rapport de la personne avec son environnement (représentation, accessibilité, aménagement), les incidences sur le développement (langagier, cognitif et social) et l'accès à l'information et l'histoire des solutions éducatives (oralisme, LSF)

✓ **Compétences à acquérir**

✓ **Modalités pédagogiques**

CM en présentiel.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : examen terminal écrit, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 0h45

LINGUISTIQUE ET SEMIOTIQUE DE L'AUDIODESCRIPTION (3DCLE015 / TD – 19h15)

✓ Objectifs

Cet enseignement pose les fondements théoriques, linguistiques et sémiotiques, de l'audiodescription, technique mise au point à l'intention des non-voyants pour leur donner accès à l'information visuelle par le langage verbal.

✓ Connaissances à acquérir

Cet enseignement propose une réflexion sur le lexique et l'organisation du texte descriptif (sélection et hiérarchisation de l'information). Connaissance des spécificités du langage verbal par rapport au visuel et des concepts nécessaires à la définition de ces spécificités.

✓ Compétences à acquérir

Mise en pratique des principes de l'audiodescription sur des objets visuels (images en particulier).

✓ Modalités pédagogiques

TD en présentiel.

✓ Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 : 1 examen écrit, durée 1h30 ET 1 compte rendu de l'exposé oral

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

OPTION 2 – DIDACTIQUE DU FLE (UE E5)

INITIATION A LA DIDACTIQUE DU FLE (3DCLE025 / CM – 21h)

✓ Objectifs

- S'approprier ce que recouvre "le champ" de l'enseignement et de la diffusion du français à l'étranger : les publics ciblés, les contextes institutionnels, les acteurs, les outils et l'héritage du champ de la didactique du FLE qui sous-tend les pratiques pédagogiques actuelles ;
- Être capable de différencier le statut du français dans différentes catégorisations en cours aujourd'hui : FLM, FL1, FLE, FLS, Flscol, FOU, FLI... et s'approprier quelques connaissances liées au champ du FLS en France ;
- découvrir les outils et le domaine éditorial du champ du FLE

✓ Connaissances à acquérir

- Connaissance historique et actuelle des institutions de l'enseignement et de la diffusion du FLE en France et à l'étranger et des institutions de la Francophonie.
- Connaissances historique et actuelle des courants méthodologiques de l'enseignement des langues étrangères et du FLE.

- Connaissance des évolutions méthodologiques apportées par quelques manuels emblématiques, connaître les "phases" de la classe de langue, les stratégies explicatives...
- Savoir identifier les apports : du français fondamental, du niveau seuil, du CECR et du CARAP

✓ **Compétences à acquérir**

- Identifier et distinguer la diversité des situations d'enseignement du FLE en France et dans le monde.
- Identifier les principes théoriques et méthodologiques d'enseignement d'un matériel pédagogique.
- être capable d'utiliser les outils pédagogiques disponibles sur la toile (TV5, RFI, connaître les sites liés au FLE)

✓ **Modalités pédagogiques**

CM en présentiel obligatoire.

- Présentation d'institutions du FLES à partir de recherches documentaires
- Observation et analyse de ressources pédagogiques situées historiquement
- Présentations magistrales

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : examen terminal écrit, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT DU FLE (3DCLE035 / TD – 19h15)

✓ **Objectifs**

Le cours vise à fournir aux étudiants les principaux outils conceptuels et méthodologiques pour concevoir un cours de FLE, l'animer, et l'évaluer.

✓ **Connaissances à acquérir**

Notions de méthodologie générale de l'enseignement du FLE : besoins et objectifs, compétences langagières, progression, séquence didactique, supports, documents authentiques

✓ **Compétences à acquérir**

- analyser les outils méthodologiques existants,
- élaborer des activités d'apprentissage dans les différentes compétences (en réception et production, à l'oral et à l'écrit)
- aborder le traitement de la langue dans une perspective communicative

✓ **Modalités pédagogiques**

TD en présentiel obligatoire.

- travaux de groupes : observation de matériel pédagogique, élaboration de fiches pédagogiques

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : 1 examen écrit, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

LANGUES (TD – 21h - UE TRANSVERSALE)

✓ **La langue transversale est obligatoire**

Une langue au choix parmi :

allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, espagnol, italien, portugais, russe et suédois.

La langue transversale ne peut pas être sa langue maternelle. La langue étudiée peut être différente que celle suivie en L1 ou L2. Si vous débutez une langue le niveau sera A1.

✓ **Connaissances à acquérir**

- Le niveau affiché est le niveau visé (niveau à atteindre) = **A1** : débutant (aucune expérience de la langue) - **A2** : faux-débutant - **B1** : intermédiaire - **B2** : intermédiaire-avancé C1 : avancé

✓ **Modalités pédagogiques**

TD en présentiel.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : contrôle continu écrit et/ou oral

Session 2 : une épreuve écrite et/ou une épreuve orale

Si choix option 2 DIDACTIQUE DU FLE (UE E5)

LANGUE OBLIGATOIRE : POLONAIS (3DTRPOL5 / TD – 21h)

✓ **Objectifs**

L'objectif du cours est d'initier les apprenants à la langue et culture polonaises par le biais d'une immersion linguistique, sans recours à la langue des apprenants.

✓ **Connaissances à acquérir**

Le cours aborde différents niveaux du système de la langue (phonétique, morphologie, syntaxe et sémantique) et s'articule autour de différents aspects communicatifs. En s'appuyant sur des supports écrits, audio et visuels, il vise à transmettre des connaissances langagières de base (niveau A1) ainsi que quelques connaissances liées à la culture du pays concerné.

✓ **Capacités et compétences à acquérir**

Le cours permettra aux apprenants (i) d'acquérir des compétences linguistiques de base sur le système de la langue (phonétique, morphologie, syntaxe et sémantique) à travers des jeux langagiers et des dialogues et (ii) de développer quelques compétences de communication (par ex., savoir se présenter et faire connaissance, parler de ses goûts et loisirs, décrire des objets, lieux et actions).

✓ **Modalités pédagogiques**

Le cours et les activités linguistiques proposées s'inscrivent dans une dynamique de groupe et comprennent les modalités suivantes :

- jeux langagiers et élaboration de petits dialogues
- travail à la compréhension de documents oraux et écrits
- entraînement grammatical, lexical et dialogique

Un travail individuel sera par ailleurs demandé à travers un journal de bord en vue d'une réflexion sur le processus d'apprentissage d'une langue inconnue.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : contrôle continu écrit et/ou oral

Session 2 : une épreuve écrite et/ou une épreuve orale

3^{ème} Année de Licence de Sciences du Langage

Tableau des enseignements

Semestre 6 (janvier – avril = 12 semaines)			
MATIÈRES	CM	TD	Crédits ECTS
<i>UE F6 : psycholinguistique - description des langues 2</i>			5
Psycholinguistique pas de dispense d'assiduité		19,15 h	
Description des langues (langues romanes ou bantu) pas de dispense d'assiduité		19,15 h	
<i>UE B6 : linguistique française</i>			5
Linguistique française	21 h		
Linguistique française		19,15 h	
<i>UE C6 : linguistique générale et romane</i>			5
Linguistique romane	21 h		
Linguistique générale		19,15 h	
<i>UE D6 : sémiotique</i>			5
Sémiotique	21 h		
Sémiotique		19,15 h	
<i>UE E6 : sciences du langage et professionnalisation</i>			5
Option 1 langage et école			
Grammaire pour l'enseignement	21 h		
Grammaire pour l'enseignement		19,15 h	
Option 2 initiation à la didactique du Français Langue Etrangère – pas de dispense d'assiduité			
Réflexions sur les langues et leur apprentissage	21 h		
Didactique de la civilisation et littérature en FLE		19,15 h	
<i>UE TR6 : transversale</i>			5
Langues proposées au choix : allemand – anglais arabe – catalan – chinois – espagnol – italien – portugais russe – suédois Elle ne peut pas être sa langue maternelle		21 h	
Si option 2 (UE E6) obligatoirement langue suivie en L2 ou nouvelle langue (niveau non débutant)			
TIC technologies de l'information et de la communication	7 h		
TIC technologies de l'information et de la communication pas de dispense d'assiduité		7 h	
Etudiant en mobilité : chaque enseignement pédagogique (EP) donne			5

SEMESTRE 6

PSYCHOLINGUISTIQUE (UE F6 : 3DCLA036 / TD – 19h15)

✓ Objectifs

L'objectif du cours est d'initier les étudiants à la démarche expérimentale en psycholinguistique.

✓ Connaissances à acquérir

Les principes de la démarche expérimentale, l'analyse statistique (comparaison de groupe).

✓ Compétences à acquérir

Comment élaborer des hypothèses, vérifier des hypothèses, élaborer un protocole expérimental, définir des catégories d'analyse, présenter des résultats, vérifier statistiquement les résultats, articuler résultats et théorie. Dans ce cadre, une introduction aux statistiques sera donnée. Le cours sera basé sur des réalisations concrètes d'expériences, et axé sur les questions liées à la méthode, (réflexion sur les biais expérimentaux, recueil des données, variations interindividuelles etc.). Les étudiants seront amenés à réaliser une expérience.

✓ Modalités pédagogiques

TD en présentiel : travail collectif et en groupe à partir d'exemples de recherches.

• Modalités de contrôle des connaissances

Session 1 : TD : 1 examen écrit, durée 1h30 ET 1 exposé oral

Session 2 : TD : examen terminal écrit, durée 1h30

DESCRIPTION DES LANGUES (UE F6 : 3DCLA026 / TD – 19h15)

✓ Objectifs

Dans l'hypothèse de deux groupes de TD, l'étudiant choisit entre un travail sur des parlers gallo-romans et un travail sur une langue africaine. Dans les deux cas, il s'agit d'un travail (globalement) collectif avec un ou plusieurs locuteurs-référents (et donc sur corpus) et d'une mise en pratique des connaissances et démarches méthodologiques enseignées dans le cadre du CM du même nom.

✓ Connaissances à acquérir

Connaissances pratiques relatives au travail avec des locuteurs-référents et au travail de description linguistique.

✓ **Compétences à acquérir**

Apprendre à travailler avec des locuteurs-référents (échanges, observation, etc.), à produire des transcriptions phonétiques, à constituer des corpus linguistiques de qualité, à traiter et analyser ces corpus, puis à décrire les phénomènes linguistiques rencontrés.

✓ **Modalités pédagogiques**

Assuré intégralement en présentiel. Travail avec des locuteurs-référents. Travail interactif. Travail collectifs mais aussi en petits groupes. Utilisation, si besoin, de logiciels spécialisés comme PRAAT. Les supports de cours, des fichiers audio, des cartes et d'autres documents utiles sont disponibles en ligne pour une utilisation entre les cours.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : 1 dossier

Session 2 : reprise du dossier

**LINGUISTIQUE FRANCAISE (UE B6 : 3DCLB016 / CM – 21h ET
3DCLB026 / TD – 19h15)**

✓ **Objectifs**

CM, partie phonologie : cette première partie est consacrée à trois problèmes spécifiques relevant de la phonologie du français : les variations observées entre systèmes lectaux du français au niveau vocalique, la problématique du schwa (et indirectement du recours à des formes sous-jacentes), la syllabe comme outil théorique et explicatif (traitement des liaisons et non-liaisons, du « h-aspiré », des séquences /wa/ en initiale de mot).

La seconde partie du CM et le TD sont consacrés à la syntaxe, au traitement de la phrase complexe en syntaxe française (subordonnées conjonctives complétives et circonstancielles, subordonnées relatives, infinitives ; distinction conjonctives / relatives ; distinction relatives restrictives / relatives appositives), dans deux cadres théoriques (linguistique fonctionnelle et grammaire générative).

✓ **Connaissances à acquérir**

CM, partie phonologie : nature des systèmes vocaliques du français, variation contextuelle, neutralisation contextuelle et non contextuelle, voyelles stables vs instables (élidables), notion du schwa, forme sous-jacente, syllabe, (re)syllabation, modélisation de la syllabe et constituants (positions) syllabiques ; liaison, diphtongue.

CM, partie syntaxe, et TD : linguistique fonctionnelle : les morphèmes, la notion de dépendance (bilatérale et unilatérale), les notions de prédicat et de prédicat second, la notion d'actualisateur, la visualisation syntaxique des phrases ; grammaire générative : la notion de distribution ; les constituants ; la représentation arborescente des structures syntaxiques ; la théorie X-barre ; le mouvement Qu- (interrogatives et relatives).

✓ **Compétences à acquérir**

CM, partie phonologie : capacités d'abstraction et d'analyse ; réflexion à partir d'exemples concrets empruntés à du français parlé authentique (lecte dominant, lectes non dominants).

CM, partie syntaxe, et TD : capacités d'abstraction et d'analyse ; réflexion sur les unités, les cadres et les critères d'analyse par la mise en regard de deux cadres théoriques, avec application aux mêmes exemples.

✓ **Modalités pédagogiques**

CM - TD : enseignement intégralement assuré en présentiel.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : CM : examen terminal écrit avec deux sujets à traiter, durée 1h30
TD : 1 examen écrit avec deux sujets à traiter, durée 1h30

Session 2 : CM : examen terminal écrit avec deux sujets à traiter, durée 1h30
TD : 1 examen écrit avec deux sujets à traiter, durée 1h30

LINGUISTIQUE ROMANE (UE C6 : 3DCLC016 / CM – 21h)

✓ **Objectifs**

Ce cours est une introduction à l'évolution et à la diversité des langues romanes à travers un examen historique, aréal et typologique de leurs systèmes phonétique, morphologique, syntaxique et lexical. La première partie du cours sera consacrée à l'aperçu historique des langues romanes, leur ancêtre commun, le latin, ainsi que leur diversité et classification. La seconde partie, plus empirique, se penchera sur l'examen de différents phénomènes linguistiques.

✓ **Connaissances à acquérir**

A travers l'examen de leur développement historique, ce cours permettra aux étudiants de mieux comprendre l'évolution des langues romanes et leur variation. En particulier, il permettra d'acquérir :

- des connaissances historiques et aréales concernant la formation de l'unité linguistique romane, l'expansion du latin dans l'Empire romain, la fragmentation de la Romania ainsi que la diversification dialectale ;
- des connaissances linguistiques relatives aux changements structurels qui ont eu lieu au cours de l'évolution des langues romanes et de leurs similarités et différences.

✓ **Compétences à acquérir**

Les langues romanes étant parmi les mieux documentées historiquement, elles offrent une riche source de données et un terrain empirique propice à l'analyse diachronique des structures linguistiques. En situant leur étude dans un cadre à la fois diachronique et typologique, ce cours permettra (i) d'intégrer la théorie linguistique à l'analyse structurelle des langues romanes et (ii) de travailler à partir des corpus linguistiques glosés constitués de données provenant de périodes et de langues romanes variées.

✓ **Modalités pédagogiques**

CM en présentiel. La bibliographie et les supports de cours seront communiqués au début du semestre.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : examen terminal écrit, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

LINGUISTIQUE GENERALE (UE C6 : 3DCLC026 / TD – 19h15)

✓ **Objectifs**

Maîtrise de la reconnaissance et de la production de données en syntaxe à travers d'exercices (poursuite du TD du semestre 5).

✓ **Connaissances à acquérir**

Reconnaissance des phénomènes traités en CM à travers des exercices (poursuite du TD du semestre 5).

✓ **Compétences à acquérir**

Reconnaître et analyser des exemples dans différentes langues dans les deux domaines traités en CM ; produire des phrases glosées afin de vérifier la maîtrise de la méthodologie de l'analyse syntaxique apprise lors des cours de Linguistique générale (poursuite du TD du semestre 5).

✓ **Modalités pédagogiques**

TD en présentiel. Le matériel mis en ligne (notes de cours, bibliographie, exercices et corrigés) sert d'une part à suivre les cours de semaine en semaine, d'autre part à la préparation aux examens.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : 2 examens écrits, durée de chaque contrôle 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

SÉMIOLOGIE (UE B6 : 3DCLD016 / CM – 21h ET 3DCLD026 / TD – 19h25)

✓ **Objectifs**

Cet enseignement propose une approche sémiotique des langages audio-visuels et des médias en général.

✓ **Connaissances à acquérir**

Concepts de la sémiotique susceptibles de décrire le fonctionnement des langages audio-visuels et des médias.

✓ **Compétences à acquérir**

Analyse sémiotique de textes médiatiques et de documents audio-visuels.

✓ **Modalités pédagogiques**

CM en présentiel. Les informations bibliographiques seront déposées sur le BV
TD en présentiel. Les documents supports d'analyse seront déposés sur le BV

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : CM : examen terminal écrit, durée 1h30
TD : 1 examen écrit avec deux questions à traiter, durée 1h45

Session 2 : CM : examen terminal écrit, durée 1h30
TD : 1 examen terminal écrit, durée 1h30

OPTION 1 – LANGAGE ET ÉCOLE (UE E6)

**GRAMMAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT CM (3DCLE056 / 21h) ET TD
(3DCLE026 / 19h15)**

✓ **Objectifs**

- 1) Sensibiliser aux difficultés du passage à l'écrit dans le domaine très particulier de l'orthographe.
- 2) Examiner diverses notions grammaticales proposées dans les programmes officiels d'enseignement du français et dans les accompagnements de programmes. Quelle est la terminologie adoptée ? Quelle présentation a-t-on choisi d'en faire (notamment dans la Terminologie grammaticale du Ministère de l'EN) ? En outre, pour chacune des notions abordées, divers extraits de manuels utilisés dans le primaire, au collège ou au lycée sont proposés et font l'objet d'un questionnement critique et d'une évaluation.

✓ **Connaissances à acquérir**

- 1) Distinction entre mot et morphème ; classement des erreurs selon qu'elles affectent ou non la communication, et suivant les niveaux d'analyse (lexical, grammatical, syntaxique...) ; notion de graphème ; notions de morphogramme, phonogramme et morphonogramme.
- 2) Distinction mais aussi mise en lien des savoirs de référence en linguistique et des savoirs à enseigner en enseignement / apprentissage du français langue maternelle.

✓ **Compétences à acquérir**

- 1) Capacité à classer et à hiérarchiser les erreurs.
- 2) Acquérir un sens critique vis-à-vis de la façon dont certaines notions sont transposées.

✓ **Modalités pédagogiques**

CM et TD : enseignement intégralement assuré en présentiel.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

CM :

Session 1 : examen terminal écrit, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

TD :

Session 1 : 1 examen écrit avec deux sujets à traiter, durée 1h30

Session 2 : examen terminal écrit, durée 1h30

OPTION 2 – DIDACTIQUE DU FLE (UE E6)

REFLEXIONS SUR LES LANGUES ET LEUR APPRENTISSAGE (3DCLE036 / CM – 21h)

Cet enseignement sera conduit selon deux objectifs : l'un centré sur l'acquisition ou le renforcement des connaissances sur la langue française et l'autre centré sur une réflexion sur l'apprentissage des langues étrangères.

✓ **Objectifs**

- Accompagnement de la réflexion sur l'expérience d'apprentissage d'une langue étrangère préalablement vécue par les étudiants, en vue d'un premier stade de professionnalisation à l'enseignement du français, comme langue étrangère. En effet, on présuppose qu'une première étape de la formation à l'enseignement consiste à se mettre à la place de celui qui apprend.
- Développement d'attitudes réflexives par l'observation aigüe de son apprentissage et de l'environnement didactique et pédagogique dans lequel l'étudiant est mis en situation.
- Développement de capacités d'observation et de réflexion par rapport à une morphologie – celle de l'oral – qui diffère sur plusieurs points de celle de la langue écrite.

✓ **Connaissances à acquérir**

Réflexion sur la langue française :

- Lecture de données en transcription phonétique
- Principales différences entre le français oral et le français écrit
- Notions de base de la morphologie et typologie des morphèmes (oral et écrit)
- Variation morphologique, alternances morpho-phonologiques et représentation

- Evolutions récentes affectant la morphologie de l'oral

Réflexion sur l'apprentissage des langues :

- Stratégies d'apprentissage des langues étrangères
- Points de repère en acquisition des langues (input-intake, rôle de l'erreur)
- Stratégies d'accès au sens en langue étrangère
- Notion de motivation dans l'apprentissage

✓ **Compétences à acquérir**

- Capacités d'observation et d'analyse : identification et classements des morphèmes, fonctionnement de l'oral (vs écrit), compréhension de certaines évolutions récentes. Capacités réflexives : représentation des nombreuses alternances morpho-phonologiques attestées en français.

- Capacités réflexives : extraire de son expérience propre des éléments pertinents et les mettre en perspective ou en lien avec l'expérience des autres et tout autre apport d'information, développer des outils d'observation sur ses propres conduites d'apprentissage, construire le sens et les étapes clés de sa biographie langagière, mettre en relation les caractéristiques de la langue apprise avec des modalités didactiques d'enseignement de celle-ci.

- Capacités discursives : argumenter son point de vue par rapport à d'autres, présenter de manière organisée et publique, à l'oral et à l'écrit des éléments de son expérience, de ses attitudes vis-à-vis des langues, construire des hypothèses, nommer des phénomènes propres à l'apprentissage des langues

✓ **Modalités pédagogiques**

CM en présentiel obligatoire.

- Partie « Réflexion sur les langues-morphologie » : réflexion à partir de nombreux exemples de français oral authentique, application des acquis dans le cadre d'exercices. Présentiel enrichi.

- Partie « réflexion sur l'apprentissage des langues » : point de départ réflexif : les étudiants sont amenés à réfléchir par petits groupes et à formaliser de différentes façons les points les plus saillants dans l'apprentissage d'une nouvelle langue en s'appuyant sur leur journal de bord : réponse à des questionnaires, schématisation, rédaction individuelle, échanges. Mise en perspective de la réflexion par des travaux de recherche et notions plus théoriques et par des extraits de livrets d'apprentissage d'anciens étudiants

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : *Partie « Réflexion sur la langue »* : (mini-dossier) une réflexion personnelle de 2 à 3 pages sur un problème spécifique touchant à la différence entre la morphologie du français oral et celle du français écrit (problème choisi par l'étudiant et approuvé par l'enseignant) et sur la manière de l'enseigner. L'étudiant présente le problème à l'aide des outils linguistiques présentés en cours et propose des amorces d'exercices.

Partie « Réflexion sur l'apprentissage » - épreuve terminale : rédaction d'un livret d'apprentissage d'une dizaine de pages retraçant l'expérience d'apprentissage de la langue inconnue en la mettant notamment en perspective avec la biographie langagière de l'étudiant et avec les stratégies d'enseignement.

Session 2 : Partie « Réflexion sur la langue » : reprise de la réflexion personnelle de la session 1 (mini-dossier) sur la base des remarques et commentaires faits par l'enseignant.

Partie « Réflexion sur l'apprentissage » : reprise du dossier de la session 1.

DIDACTIQUE DE LA CIVILISATION ET LITTÉRATURE EN FLE (3DCLE046 / TD – 19h15)

✓ **Objectifs**

Acquérir des bases méthodologiques pour l'élaboration de séquences d'enseignement de la culture française et francophone.

✓ **Connaissances à acquérir**

Notion de compétence culturelle, connaissance des différentes approches du texte littéraire en FLE.

✓ **Compétences à acquérir**

- Se constituer un fonds de connaissances et de références pour enseigner la civilisation française (sciences de l'homme et de son environnement : sociologie, ethnologie, sémiologie, histoire, géographie, ethnographie, psychologie..),
- Repérer et sélectionner les matériels pédagogiques et d'analyser les contenus des documents-supports de l'enseignement (documents divers de la vie sociale et culturelle, textes littéraires).
- Elaborer des séquences d'enseignement à partir d'un texte littéraire

✓ **Modalités pédagogiques**

TD en présentiel obligatoire.

- Travaux de groupe : observation de matériels pédagogiques, élaboration de séquences
- Mises en situation au CIEF auprès d'étudiants étrangers de FLE
- Exposés théoriques des notions utiles

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : Contrôle continu = réalisation de d'un dossier individuel en civilisation, d'un dossier en binôme pour la littérature et FLE.

Session 2 : Reprise des dossiers

LANGUES (TD – 21h - UE TRANSVERSALE)

✓ **La langue transversale est obligatoire**

Une langue au choix parmi :

allemand, anglais, arabe, catalan, chinois, espagnol, italien, portugais, russe et suédois.

La langue transversale ne peut pas être sa langue maternelle. La langue étudiée peut être différente que celle suivie en L1 ou L2. Si vous débutez une langue le niveau sera A1.

✓ **Connaissances à acquérir**

- Le niveau affiché est le niveau visé (niveau à atteindre) = **A1** : débutant (aucune expérience de la langue) - **A2** : faux-débutant - **B1** : intermédiaire - **B2** : intermédiaire-avancé C1 : avancé

✓ **Modalités pédagogiques**

TD en présentiel.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : contrôle continu écrit et/ou oral

Session 2 : une épreuve écrite et/ou une épreuve orale

Si option 2 (UE E6) obligatoirement langue suivie en L2 ou nouvelle langue (niveau non débutant)

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (UE TRANSVERSALE : 3DTRT016 / CM – 7h ET 3DTRT016 / TD – 7h)

✓ **Objectifs**

- **du CM** : proposer une initiation à la linguistique de corpus outillée. Le cours visera à présenter les grandes étapes d'une recherche en linguistique de corpus, depuis la constitution d'un corpus (taille du corpus, choix des textes, segmentation, étiquetage, ...) jusqu'à son exploration (plateformes d'exploration et de calcul).

- **du TD** : en lien étroit avec le CM, il s'agira d'appliquer sur un corpus en ligne des requêtes et des fonctionnalités disponibles sur des plateformes dédiées. L'étudiant sera familiarisé avec le langage de requête CQL, et aura à atteindre certains objectifs : exploration critique des métadonnées proposées dans la base, affichage et exploration de concordanciers, initiation aux calculs des spécificités et des cooccurrences, etc.

✓ **Connaissances à acquérir**

CM et TD : notions et raisonnements de base en linguistique de corpus mettant en jeu des statistiques textuelles

✓ **Compétences à acquérir**

- **CM** : commencer à appréhender l'intérêt et les limites des linguistiques de corpus outillées

- **TD** : commencer à utiliser des outils open-source pour l'exploration de corpus structurés et annotés.

✓ **Modalités pédagogiques**

CM et TD en présentiel obligatoire.

✓ **Modalités de contrôle des connaissances**

Session 1 : CM : examen terminal écrit, durée 0h30
TD : examen écrit, durée 0h30

Session 2 : CM : examen terminal écrit, durée 0h30
TD : examen écrit, durée 0h30

Les enseignants

Michel BERT, Département Sciences du Langage, LESLA,
Michel.Bert@univ-lyon2.fr

Hugues DE CHANAY, Département Sciences du Langage, LESLA,
Hugues.Dechanay@univ-lyon2.fr

Hervé DESCHAMPS, CIEF,
Heve.Deschamps@univ-lyon2.fr

Hélène DIAZ, CIEF,
Helene.Diaz@univ-lyon2.fr

Frédérique GAYRAUD, Département Sciences du Langage, LESLA,
Frederique.Gayraud@univ-lyon2.fr

Anna GHIMENTON, Département Sciences du Langage, LESLA,
Anna.Ghimenton@univ-lyon2.fr

Anetta KOPECKA, Département Sciences du Langage, LESLA,
Anetta.Kopecka@univ-lyon2.fr

Odile LE GUERN, Département Sciences du Langage, LESLA,
Odile.Leguern@univ-lyon2.fr

Martine MARQUILLO-LARRUY, Département Sciences du Langage, LESLA,
Martine.Marquillo.Larruy@univ-lyon2.fr

Bruno MARTINIE, Département Sciences du Langage, LESLA,
Bruno.Martinie@univ-lyon2.fr

Claire MARTEL, CIEF,
Claire.Martel@univ-lyon2.fr

Sylvain PATRI, Département Sciences du Langage, LESLA,
Sylvain.Patri@univ-lyon2.fr

Frédérique RICHAUD, CIEF,
Frederique.Richaud@univ-lyon2.fr

Véronique RIVIERE, Département Sciences du Langage, LESLA,
Veronique.Riviere@univ-lyon2.fr

Nathalie ROSSI-GENSANE, Département Sciences du Langage, LESLA,
Nathalie.Rossi-Gensane@univ-lyon2.fr

Lolke VAN DER VEEN, Département Sciences du Langage, LESLA,
Lolke.Van-der-Veen@univ-lyon2.fr

Denis VIGIER, Département Sciences du Langage, LESLA,
Denis.Vigier@univ-lyon2.fr